



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

ATTESTATION DE SUBSTITUTION AU CERTIFICAT MEDICAL NECESSAIRE AU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE

Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive paru au Journal Officiel de la République Française sous le numéro 0105 du 4 mai 2017 - texte n° 102.

Comme prévu dans la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé, concernant le renouvellement des licences sportives et la nouvelle règle en matière d'exigence de certificat médical pour renouveler une licence sportive,

pour la saison sportive 2024 – 2025

par la présente, je soussigné(e) _____

certifie et atteste avoir :

- transmis à l'association FORME ET LOISIRS EXINCOURT un certificat médical valide il y a moins de 3 ans lors d'une précédente inscription,
- réalisé(e) mon "autoévaluation santé" prévue dans l'arrêté du 20 avril 2017 du dit texte de loi, en répondant par la **négative ("NON")** aux 9 interrogations du questionnaire de santé "QS-SPORT" disponible au téléchargement sur le Site Internet du club.

Je certifie avoir pris note que :

- les réponses formulées lors du traitement du questionnaire de santé relèvent de ma seule responsabilité,
- la transmission de cette attestation personnelle à FORME ET LOISIRS EXINCOURT, établie de mon propre chef, répond à la réglementation en matière de suivi santé demandé lors du renouvellement d'une licence, et se substitue à l'exigence légale de présentation d'un certificat médical,
- mes réponses sont confidentielles, et si j'ai répondu "OUI" à une ou plusieurs questions du "QS-SPORT", je dois impérativement consulter un médecin et lui présenter ce questionnaire renseigné. Dans ce cas, après la consultation médicale, s'il s'avère qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de mon sport, je dois obtenir un nouveau certificat médical à remettre à FORME ET LOISIRS EXINCOURT pour la réinscription.

Fait à _____ Le _____

Signature